Vol. XXX. Saint-Boniface, Manitoba, 8 Mai 1901. No. 25

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis ...$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 15, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR LA
Compagnie d'Imprimerie de Saint-Boniface

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
Saint-Boniface, Manitoba
Canada.



VISITE PASTORALE

A Saint-Ignace-des-Saules Willow Bunch) du 25 avril au 2 mai

Le 25 avril Mgr l'Archevêque a fait la visite pastorale de la mission de Saint-Ignace-des-Saules (*Willow Bunch*) desservie par le Révérend Père St. Germain, O. M. I.

Cette localité est située à 550 milles de Saint-Boniface, dans le diocèse de ce nom et dans les Territoires du Nord-Ouest (Territoire d'Assiniboia.)

Après 12 heures de chemin de fer Mgr l'Archevêque est arrivé à Moose-Jaw (Machoire d'Orignal) accompagné du Révérend Père Prisque Magnan, O. M. I., supérieur de Qu'Appelle, et de M. l'abbé A. Béliveau, secrétaire.

Il a fallu faire un trajet de 90 milles en voiture et *camper sur la prairie* toute couverte d'une neige épaisse de six pouces, à la suite d'une tempête qui a sévi soudain dans ces régions où l'herbe commence cependant à reverdir. Mais avec deux bons métis pour guides il n'y avait pas de misère à craindre ; les métis ne sont-ils pas les meilleurs voyageurs du monde !

Ils appellent les Canadiens nouveaux venus et maladroits "Des mangeurs de lard." La population a reçu le premier pasteur avec beaucoup d'enthousiasmes ; 42 personnes, enfants et adultes ont été confirmées. Ce sont des métis qui sont venus chercher leur archevêque et qui l'ont reconduit.

Un paroissien a lu une bien belle adresse à l'issue de la messe, le dimanche.

Saint-Ignace-des-Saules est habité par des Métis et des Canadiens qui font l'élevage des chevaux, des bêtes à cornes, et des moutons.

Aucun pays n'est plus favorable à l'élevage. Il y a là des Canadiens et des Métis qui ont commencé *avec rien* et qui possèdent aujourd'hui une petite fortune. Les deux ennemis du pays sont la *paresse* et les *loups*, surtout le *loup à Zacharie* (Chartrand) qui fait des ravages effrayants ; mais les gens ont du cœur et les chasseurs ont de bonnes carabines.

Nous avons dégusté, à plusieurs reprises, sur la prairie, des grillades de *cabri*, ce qui nous a fait oublier les inconvénients du voyage à travers un pays montagneux et sans arbres, excepté aux abords de la mission. Il n'y a guère de bois dans la région ; bien qu'on en trouve encore, mais on y a découvert de tous côtés dernièrement des *depôts abondants de houille* qui fournissent un excellent combustible soit pour le chauffage des maisons soit pour la cuisine.

Les habitants de Saint-Ignace-des-Saules ont résolu de construire une église en pierre et déjà de généreuses souscriptions ont été payées. La population gagne facilement de l'argent, et sa foi vive donne l'espoir que l'œuvre de l'Eglise réussira. Il y a une bonne école catholique sous la direction de Melle Antonia Granger, de LaBroquerie; les enfants ont fait une jolie réception à Mgr l'Archevêque.

Le Révérend P. St. Germain qui dirige cette mission a dû passer six mois sans voir un confrère ! Il est aidé par un oblat, le frère Rioux.

Au retour de Saint-Ignace-des-Saules, le 2 mai, Monseigneur est venu rendre visite au T. Révérend Dom Benoit dangereusement malade à l'hôpital de Saint-Boniface : cette visite a reconforté le distingué malade dont la vie précieuse sera conservée nous l'espérons à ses fils spirituels et au diocèse de Saint-Boniface auquel il a rendu des services éminents par sa science, et sa piété et son énergie indomtable pour la colonisation du pays.

Monseigneur l'Archevêque est parti le lendemain, 3 mai, vendredi, pour Arcola d'où il s'est rendu à la nouvelle colonie de *Notre-Dame de la Salette*, desservie par le Révérend Père Morand, de la congrégation de ce nom. Cette mission est située à 18 milles de la station d'Arcola. C'est la première fois qu'un évêque visite cette région nouvelle et fertile où affluent des Canadiens venus surtout des Etats-Unis.

Il y a encore des *homesteads* à prendre non loin de là, sur une autre ligne du chemin de Moose-Jaw à Estevan, tout près d'une station appelée Macoun ; mais il n'y a qu'à se presser. Les colons Anglais et autres ne perdent pas de temps. Il en vient des Etats-Unis et d'Angleterre. Qu'on attendent donc nos compatriotes du Canada et des Etats-Unis? Sans doute ils attendent *qu'il soit trop tard !* S'adresser pour renseignement à MM. Gelley et Roy, agents d'immigration à Winnipeg, ou au Révérend Père Morand, Alma. Assa, N. W. T.

(Prière aux journaux de la province de Québec de reproduire.)

Nouvelles de Quebec

MONTRÉAL

—Un jeune homme qui aura de la difficulté à chanter les jolis lieux de sa naissance, c'est l'enfant né de Rosa Polluck, femme de Polan Polluck, dans un convoi du Pacifique chargé d'immigrants galiciens. La mère et l'enfant vont bien.

A l'arrivée du convoi, le Dr Girdwood, que l'on avait mandé, ordonna le transport de la mère et de l'enfant à la Maternité. Le tendre époux protesta violemment. Il trouva sa femme assez bien portante pour continuer sa route.

—Le secrétaire des cigariers en grève dit que si les manufacturiers non-unionnistes ne se décident pas à devenir plus justes à l'égard des ouvriers, l'Union Internationale des cigariers d'Amérique construira une vaste manufacture à Montréal, au coût de $50,000, pour employer les grévistes.

QUÉBEC

Le concert donné, au Tara Hall, par Mlle LeBoutillier, fera époque dans les annales musicales de Québec ; car c'est certainement l'un des plus beaux et des mieux réussis auxquels on puisse assister.

Mlle LeBoutillier possède une voix remarquable par sa richesse, son ampleur et sa diction parfaite. Elle a été applaudie à outrance et rappelée toutes les fois qu'elle a paru sur la scène.

SAINT-JÉROME

Déjà nos sportmen sont sur les lacs, à faire la pèche à la truite grise. C'est le lac Achigan, à Saint-Hippolyte, qui a eu l'étrenne des engins de pêche. MM. Godefroy Valiquette et et Emile Gauthier y ont pris, jendi dernier, 34 pièces, formant au delà de 75 livres. La plus grosse pesait 11 lbs.

LES CÈDRES

Un respectable citoyen des Cascades des Cèdres, comté de Soulanges, s'est éteint dans la personne de M. Xavier Lafrance, capitaine de bateaux

M. Lafrance était âgé de 55 ans et demeurait depuis très longtemps dans le comté de Soulanges.

Le défunt laisse sa vieille mère, agée de 80 ans, une épouse et quatre enfants, dont deux fils et deux filles.

VALLEYFIELD

Il s'est produit un éblouis dans la nuit de samedi à dimanche, au canal d'alimentation de l'écluse No 9, de cette ville. La maçonnerie a cédé vis-à-vis la balance du magasin Wilson, donnant lieu à un éboulis d'une vingtaine de pieds de longueur sur 8 de largeur.

NOUVEL EXTINCTEUR CHIMIQUE

Le nouvel extincteur chimique dont la Ville vient de faire l'acquisition, est arrivé ici lundi maint et a été immédiatement placé à la station.

Cet extincteur a été vendu à la ville par le capitaine McRobie.

Dans la soirée, le capitaine a fait une expérience très satisfaisante à l'Hôtel de Ville, devant Son Honneur le maire Senécal, les conseillers, ainsi qu'un bon nombre de citoyens.

LA GUERRE

EN AFRIQUE.

L'Angleterre s'alarme de la situation. Lord Kitchener, le commandant en chef des troupes anglaises dans l'Afrique du Sud, a à faire face à vingt ou vingt-cinq mille hommes habitués au pays, et bien commandés. De plus, la guerre coûte énormément cher ; $7,500,000 par semaine.

Comment et quand tout cela finira-t-il ?

EXAMEN DE MUSIQUE

Nous avons eu le plaisir d'assister, jeudi soir, à l'examen de musique des élèves de l'Académie Ste-Marie de Winnipeg. La soirée a été agréable au plus haut point ; et cet examen de musique mériterait plutôt de porter le nom de concert.

Tout en donnant aux élèves des morceaux d'une exécution difficile, et qui sont preuve de travail, on a eu aussi le goût de les choisir harmonieux. Pendant deux heures, il y a eu audition successive ou simultanée de piano, mandoline et guitare. L'effet en était ravissant, Quelques morceaux surtout, de mesure rapide et d'allure très vive, ont été enlevés avec un superbe entrain.

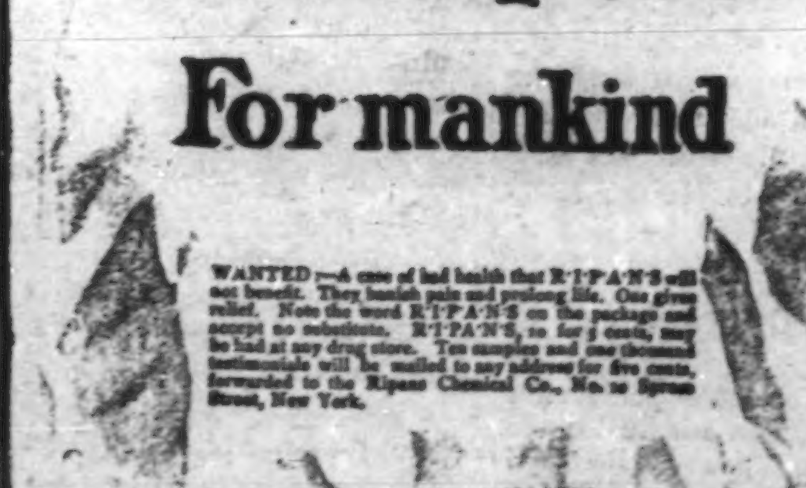
Le chant a aussi été interprété avec talent.

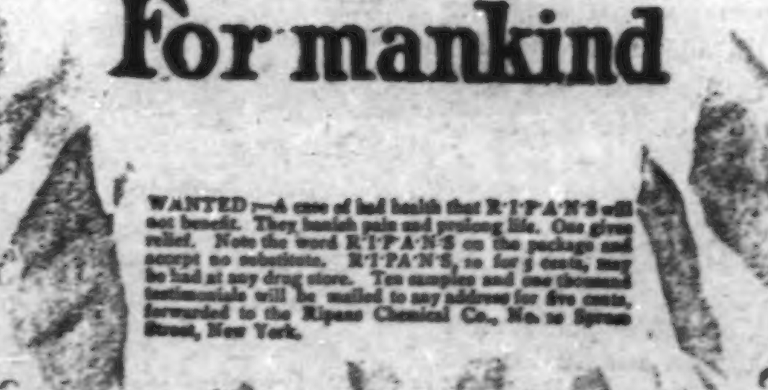
Les RR. SS. de Jésus-Marie et leurs élèves ont reçu les félicitations de tout l'auditoire. Nous y joignons les nôtres, cordiales et sincères.

BOUCANE ! BOUCANE !!

Ainsi que nous l'avons annoncé, il y a quinze jours, il y aura, le 14 du courant, au *Bazar*, une soirée récréative au profit des jeux des élèves du Collège de Saint-Boniface. Cette soirée est donnée par quelques amateurs qui sont, ou des anciens élèves, ou des amis du Collège. Un excellent programme de musique et de chant sera exécuté ; nos meilleurs virtuoses locaux y prendront part. Puisqu'on a appelé cette réunion "Boucane", il faut croire qu'on pourra fumer De fait, les organisateurs nous promettent du tabac *en masse !*

Et bien d'autres choses encore ! Rendons-nous en foule au *Bazar*, le 14 du courant, car on s'y amusera ferme. Sans compter que nous ferons par là une gracieuseté à nos jeunes amis du Collège. L'entrée est de 50cts ; billets en vente au *Bazar*.





Le Manitoba.

Mercredi, 8 Mai 1901

M. BORDEN

Il est d'usage parlementaire d'honorer les chefs politiques, par le moyen de diners publics. Les conservateurs viennent de sacrifier à cet usage ; mercredi dernier ils offraient des agapes à M. Borden, leur chef parlementaire. Sir McKenzie Bowell, M. Flynn (de Québec) et M. Whitney, (d'Ontario) y assistaient.

Dans son discours, M. Borden a répudié énergiquement l'idée de faire de la politique par des appels aux passions de race ou de croyance. "Je préférerais rester dans l'opposition," s'est-il écrié, "plutôt que d'arriver au pouvoir par de tels moyens."

Justice pour tout le monde, telle est la maxime de M. Borden.

Les autres discours se sont inspirés de cette pensée.

Ces diners sont des incidents que la presse ne laisse point passer inaperçus.

La *Patrie*, organe principal du gouvernement dans la région montréalaise, rend à M. Borden, à cette occasion, des hommages qu'il convient de porter à la connaissance de nos lecteurs. Après avoir fait quelques réserves et lancé quelques traits à l'adresse du parti conservateur ; après avoir dit que M. Borden fut nommé chef "comme pis-aller," ce qui n'est pas exact, la famille libérale ajoute cependant :

"Mais il a du tact, une très belle tenue, de sérieuses connaissances légales, de la respectabilité."

"Il est appelé à commander un parti qui a eu à sa tête des personnalités de première grandeur."

"Son rôle est donc difficile."

"Nous croyons que M. Borden n'est pas atteint de la néfaste contagion des préjugés de races et de croyances religieuses. Par malheur, il est entouré d'éléments que l'opinion publique a raison de craindre et de redouter."

"Le pays l'attend à l'œuvre."

"Le rôle du chef de l'Opposition est très important."

"Jusqu'ici, M. Borden s'est contenté d'une expectative prudente."

"L'ajournement de la Chambre, proposé par Sir Wilfrid Laurier lui-même, démontre que le parti libéral tient en une estime de bon aloi l'homme qui a le commandement de l'armée conservatrice."

DOM BENOIT

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs que Dom Benoit se porte beaucoup mieux depuis deux ou trois jours.

Dans le Monde Religieux

Mgr Ritchot était ici hier. La santé du vénérable curé de Saint-Norbert est excellente.

***

Le R. P. Vachon, de Prince Albert, O. M. I., était ici ces jours derniers ; il a pris la route de Montréal, avant hier.

***

Cette semaine, ce sont les élèves de l'Académie Provencher qui donnent le chant aux exercices du mois de Marie à la cathédrale.

CE QU'IL EN COUTE.

LES TRIBUNAUX COMIQUES

Le pylade de la carotte

A la guerre, la victoire est d'ordinaire aux gros bataillons : dans la conversation, elle reste presque toujours aux grosses voix, et quand la voix faible est à un homme timide, le résultat est certain. C'est ainsi que Duroseau avait le dernier mot dans ses discussions avec M. Corbier, honnête négociant retiré des affaires avec une fortune suffisante pour ses goûts modestes.

Las d'être dupe de l'homme à la grosse voix, il a été raconter ses peines à un agent d'affaires au lieu de consulter un avocat ; son conseil l'a poussé à porter plainte en abus de confiance. M. Corbier a-t-il eu raison de saisir la justice ? Nous verrons bien.

Il expose les faits dont il se plaint.

—Messieurs, dit-il je suis retiré des affaires ; j'étais dans les peaux. J'ai une fille mariée, pas dans les peaux, dans les huiles.

Duroseau.—Tant mieux, elle se conservera plus longtemps. (Rires).

M. le président—Tâchez de vous taire.

Le plaignant,— Il ne s'agit pas de faire de l'esprit avec moi.

Duroseau—Je n'en ai pas assez pour le perdre.

M. le président—Je vous engage à avoir une autre attitude.

Le plaignant—C'est toujours comme cela qu'il était avec moi. J'avais connu Monsieur, parce qu'il demeurait dans ma maison ; quand nous nous rencontrions, il me parlait toujours le premier ; une fois il m'emprunte cent sous, censé pour ne pas remonter chez lui ; je croyais qu'il me les rendrait le lendemain ; j'ai été obligé de les lui réclamer plus de dix fois

Le prévenu—Voilà l'homme *ecce homo.* Amis comme nous l'étions...

Le plaignant, contestant—Oh ! ...amis...amis...

Le prévenu—Amis, oui, Monsieur, de cette amitié que pratiquèrent Castor et Pollux.

M. le président—Voulez vous vous taire !

Le plaignant—Oui, il méritait Pythias et Damon, Nysus et Euryale, Oreste et Pylade, Achille et Patrocle.

Le prévenu—Est-ce que jamais Patrocle a dit à Achille : "Je t'ai prêté cent sous, rends-les moi" ?

M. le président—Encore une fois, je vous engage à vous taire (Au plaignant) : Enfin, le fait dont vous vous plaignez ?

Le plaignant—Oh ! ça n'en finirait pas.

Le prévenu—Alors, allons-nous-en, (Rires.)

M. le président.—Si vous interrompez encore, je vous ferai sortir. (Au plaignant) : Enfin, citez les abus de confiance.

Le plaignant—Un jour, il m'emprunta un chapeau ; je ne sais pas ce qu'il voulait en faire.

Le prévenu—Oh ! ce n'était pas pour faire une omelette dedans. (Rires dans l'auditoire)

M. le président.—Je ne vous avertirai plus. (Au plaignant ; Eh bien, et votre chapeau ?

Le plaignant.—Il ne me l'a jamais rendu.

M. le président, au prévenu.—Vous reconnaissez le fait ?

—Le prévenu.—Moi ? Du tout, J'ai voulu le rendre à Monsieur, il l'a refusé.

Le plaignant.—Dans quel état l'aviez-vous mis !

Le prévenu.—Je ne dis pas qu'on aurait pu l'envoyer à l'Exposition, mais enfin, j'ai voulu le rendre. C'était au café, vous m'avez dit : "Gardez-le !" et vous êtes parti comme de l'eau de Seltz ; et vous dites que je ne vous l'ai jamais rendu ? Je vous retiens pour la valse, vous !

M. le président (au plaignant.) —Avez-vous d'autres faits d'abus de confiance à citer ?

Le plaignant—Celui a propos de quoi j'ai fait arrêter Monsieur. Je le rencontre, il m'invite à déjeûner ; je ne voulais pas ; mais il se met à crier avec sa grosse voix que je lui fais une grossièreté, qu'il n'endurera pas cela. Je consens. Monsieur commande un déjeûner...ce qu'il y avait de meilleur...et de cher...et des vins fins ; enfin, Messieurs, la carte a monté à 56 francs, et quand il s'est agi de payer Monsieur dit ; "C'est pour moi, j'ai oublié mon porte-monnaie !" De sorte que ça n'était pas pour lui, c'était pour moi, vû que j'ai payé pour ne pas avoir de scène.

Le prévenu—Il est parfaitement vrai que j'avais plus de 100 francs dans mon porte-monnaie.

M. le président—Oui, mais on vous a conduit chez vous et on ne l'y a pas trouvé.

Le prévenu—C'est que je l'avais pris sur moi et qu'on me l'aura volé.

Le plaignant—Quand j'ai menacé Monsieur d'aller chez le commissaire, il m'a provoqué en duel, que j'en ai eu la tête bouleversée pendant quinze jours ; je voyais des épées dans tout ce que je mangeais. (Rires)

Le prévenu—Il est à encadrer et à mettre dans les lieux d'aisances.

M. le président—Enfin, vous n'avez rien à dire pour votre défense ?

Le prévenu—Rien de plus mais pour les renseignements, j'ai fait venir ici Mme Renard et sa demoiselle, deux dames très aimables qui ne se sont jamais mariées et dès lors ne subiront aucune influence. Si le tribunal veut les entendre...

M. le président—Non.

Le tribunal retenant le fait du chapeau, condamne le prévenu à quinze jours de prison.

JULES MOINAUX.

Le petit Champbaudet a déjà des idées peu communes et qui en font le digne fils de son père.

L'autre jour, celui-ci le trouve très absorbé devant une glace et lui demande ce qu'il fait là.

—J'essaye, répond le gamin, de voir quelle figure j'ai quand je ferme les yeux !

SERRONS-NOUS LE BEC !

Extrait d'un journal de Toronto :

"L'ex-premier ministre Greenway est actuellement en cette ville et demeurera ici deux ou trois jours, avant de retourner dans l'Ouest. Comme d'habitude M. Greenway est bien peu communicatif.

"—Bonjour, M. Greenway, lui dit un journaliste de cette ville.

"—Bonjour, répondit-il.

"—Quoi de nouveau dans l'Ouest ?

"—Rien.

"—La province du Manitoba va-t-elle enfin se charger du contrôle des chemins de fer ?

"—Je ne sais pas.

"—Est-ce que l'idée du gouvernement de devenir propriétaire de chemins de fer rencontre l'approbation des citoyens de cette province ?

"—Non.

"—Avez-vous quelque chose à dire sur ce sujet ?

"—Rien !

"—Rien que nous puissions publier ?

"—Non !

"—Bonjour, M. Greenway.

"—Bonjour."

LE CAPITAINE BERNIER

Depuis quelques temps, on parle assez du capitaine Bernier et de son voyage au pôle nord pour qu'il ne soit pas déplacé de publier dans nos colonnes quelques mots de biographie du plus célèbre de nos navigateurs canadiens.

Il y a des hommes qui sont nés célèbres et d'autres que la célébrité va chercher comme malgré eux. De ces derniers est le capitaine J. E. Bernier.

Il naquit à l'Islet, province de Québec, le 1er janvier 1852, et dès son plus jeune âge, sa mère eût comme un pressentiment que le jeune Elzéar deviendrait un jour un homme célèbre. Elle n'avait pas tout à fait tort, puisque d'un enfants au caractère droit, intègre, honnête et ingénieux, on peut toujours espérer faire un homme destiné à faire sa marque dans le monde. Toutes ces qualités que possédait le capitaine Bernier dès l'enfance se sont développées avec l'âge et lui ont fait prendre de l'ascendant sur tous ceux avec qui il s'est trouvé en rapport direct, sa famille, ses intimes amis, ses compagnons de bord qui ont essayé avec lui les ouragans et les tempêtes. Tous ces gens là l'ont respecté et apprécié à sa juste valeur.

Il est aujourd'hui connu dans le monde entier que le capitaine Bernier est l'auteur du plan le plus sensé, le plus naturel, le plus logique, de tous les plans d'atteindre le pôle nord, soumis aux savants jusqu'à ce jour.

Marin jusque dans la moëlle, le capitaine Bernier ne vit à l'aise que sur l'océan. Là, il est chez lui, nous allions dire sur son terrain (ô ironie des mots !)

A l'exception de cinq ans passés à l'école de son village natal le capitaine Bernier a vécu sur l'océan toute sa vie durant. Ses parents lui firent faire son premier voyage en mer à l'âge de un an. Son père, alors dans le commerce de bois voyageait entre les Indes Occidentales, Boston, New-York et l'Angleterre.

Après lancement du "Saint-Joseph" tel était le nom du navire dont il vient d'être question, le jeune Elzéar dit adieu à sa mère et fit partie de l'expédition de son père. comme mousse. L'année suivante il passait matelot et apprenait tout ce qu'un marin doit connaître. Enfin le 11 août 1869 il était nommé capitaine du "Saint-Joseph" ; il n'avait cependant que 17 ans. Il fit de nombreux voyages au long cours.

Le 8 novembre 1870, il épousa Rose Caron. Il avait alors 19 ans. Il partit aussitôt pour Liverpool comme capitaine du "Saint-Michel," et se sépara de son épouse. Il voyages de Liverpool au Canada avec le même steamer jusqu'en mars 1872.

Le capitaine Bernier a traversé la mer 168 fois, et a eu le commandement de 46 navires.

C'est au cours d'une entrevue qu'il eût au Havre en 1878, avec le capitaine Delong qu'il conçut l'idée d'aller découvrir le Pôle Nord. Le capitaine Delong était alors à appareiller pour le pôle. Depuis ce temps, le capitaine Bernier n'a cessé de mûrir son projet ; il a tout acheté et tout lu ce qui concernait le pôle.

Il fit connaître ses plans pour la première fois en 1896. Il en est venu à cette conclusion que le plus sûr moyen d'atteindre le pôle facilement était celui de se soumettre aux lois et caprices de la nature.

Nous avons parlé déjà de son plan d'atteindre le pôle, nous en avons même donné le détail et nous y reviendrons ; mais nous sommes forcés d'abréger cette biographie qui est si remplie qu'elle pourrait couvrir des colonnes de notre journal. Nous terminerons en disant que le capitaine Bernier ne vit que pour son idéal, et qu'il a droit à l'entier encouragement de ses concitoyens.

NECROLOGIE

A Saint-Boniface, mardi, le 30 avril 1901, à l'âge de 72 ans s'éteignait doucement au milieu des siens, M. Joseph Samson, né à Saint-Roch de Québec, le 2 février 1834. Sa mort a été l'écho de sa vie, c'est-à-dire que M. Samson était l'un de ses hommes que l'Ecriture désigne habituellement par un seul mot très court et très grand: c'était "un juste" sous le regard de Dieu; dont les lèvres murmuraient continuellement une prière pendant que ses doigts égrenaient un chapelet qui ne le quittait plus.

Depuis 23 ans, M. Samson habitait le pays, et tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaitre lui ont donné leur estime. Le défunt, père d'une intéressante famille a su élever ses enfants pour Dieu, et deux de ses filles Religieuses de "La Charité" s'unissaient à la famille réunie au chevet du mourant pour lui apporter les saintes consolations de la prière et de la résignation chrétienne dont se nourrissait d'ailleurs depuis longtemps l'âme du pieux défunt.

L'aîné des fils de feu M. Samson, à son grand regret, n'a pu assister son père mourant; le jeune médecin, depuis peu, occupe à Québec une position honorable et lucrative, et pendant qu'il formait l'heureux projet de venir voir ses vieux parents dans le cours de l'été, il apprit la mort de son regretté père! Que M. Samson veuille bien accepter avec la famille éprouvée, nos condoléances les plus sincères. La plus jeune de la famille remplit avec autant de succès que de dévouement les fonctions d'Institutrice à Saint-Adolphe et d'Organiste au besoin. Le service funèbre a été rendu par le chœur de Saint-Boniface sous l'habile direction de M. Salé. M. le Grand-Vicaire Dugas officiait, assisté du Rév. Père Dom. Augustin, comme diacre et du Rev. P. Bélan- ... conduit par les deux fils: Messieurs Alp. et Aimé Samson et M. G. Joyal, gendre du défunt.

Les porteurs étaient: MM. DeLorimier, F. Jean, M. Cyr, E. Prieur, J. Turenne, Alf. Bleau.

De nombreux tributs floraux ont été offerts à cette occasion, entre autres, une magnifique croix de fleurs naturelles présentée par le "Club Athlétique," dont Mr. Samson fils, fait partie. Nous communiquons les remerciments de la famille, que nous prions de croire à la sincérité de nos sympathies et à notre souvenir devant Dieu!

Il est parti! Ne pleurez pas!
Car il a vu la cité sainte.
Pourquoi faire entendre une plainte?
Il voit son Dieu! Ne pleurez pas!

UNE AMIE SINCÈRE.

CHRONIQUE DE LA PROVINCE

LETELLIER

A Letellier, samedi soir le 27 avril, s'est éteinte doucement dans le Seigneur, à l'âge de 48 ans et quatre mois, Egliphire Gravelines, épouse de Jos. Giroux.

Autrefois de Worcester, Mde Giroux, atteinte d'une maladie incurable, vint terminer ses jours au milieu des siens. Elle endura avec une héroïque patience, et une édifiante résignation le long martyre dont le triste dénouement vient de plonger dans le deuil une de nos familles les plus estimées. Ses cruelles douleurs furent adoucies par les saintes consolations de la religion, la tendre sollicitude d'une mère, de son frère M. J.-B. Gravelines chez qui elle demeurait et par l'inaltérable dévouement de Mde Gravelines qui, pendant quatre mois, lui prodigua jour et nuit les soins affectueux d'une sœur.

Sans doute la mort laisse toujours une mélancolique teinte de regrets et de deuil, mais l'espérance du revoir et les vives sympathies des amis dans le malheur apportent un baume qui en adoucit l'amertume. Des offrandes de messes et bouquets spirituels furent envoyées par les Dames de l'Autel, les Enfants de Marie, les amis, les membres de la famille et les élèves de l'école Inverness.

Le service, auquel catholiques et protestants se sont faits un devoir d'assister, a été chanté par le R. M. Jutras assisté des RR. MM. Campeau et Fillion, comme diacre et sous-diacre.

Les porteurs étaient MM. Guilbert, J. Parent, Desrosiers, O. Bellavance, Dumont et Poliquin.

R. I. P.

ON A BESOIN d'un instituteur sachant l'anglais, à l'école de "Dog Creek," Lac Manitoba. Salaire, $30 par mois. Cette école est ouverte pour les enfants des Sauvages. Adresser toute demande à l'Archevêché, St Boniface, 1-5 2i

M. Paul Ls. Perret

No. 45 rue Dewey, Torrington, CONN.

8 boites de PILULES MORO m'ont guéri de tous mes malaises et douleurs, dit M. Perret.

Je ne suis plus le même homme. De fatigué et cassé que j'étais, je suis devenu alerte et fort comme un jeune homme de 20 ans.

Un lourd manteau a été enlevé de sur moi comme par enchantement par l'effet bienfaisant de ces merveilleuses Pilules.

Les PILULES MORO sont le remède par excellence à prendre pour donner de la force aux hommes faibles. 4

Les PILULES MORO prises à la dose de deux, après chaque repas, donneront appétit, aideront à la digestion et ramèneront la force et la vitalité dans les organes des hommes affaiblis et vieux avant le temps.

Un homme qui commence à avoir une mauvaise digestion, à se sentir affaiblir, à souffrir de maux de tête et de reins, de douleurs de rhumatisme, doit réfléchir sur l'état de sa santé et prendre en temps le remède qui peut l'aider. La négligence dans ce cas a fait beaucoup d'hommes malades et infirmes.



M. PAUL LOUIS PERRET.

Les PILULES MORO feront pour tous les hommes malades, ce qu'elles ont fait pour M. Perret, car elles sont spécialement pour les hommes et guérissent toujours toutes les maladies des hommes quand elles sont prises avec soin et patience. Elles guériront la dyspepsie, l'indigestion, les maux de tête et de rognons, les affections de la vessie, les douleurs de rhumatisme, ... quentes chez les hommes et qui sont engendrées par l'impureté du sang et la fatigue.

Lisez cette lettre reçue de Monsieur Perret par la Compagnie Médicale Moro:

"Chers Docteurs:

"Il y a trois semaines que j'ai "fini de prendre les boîtes de Pilules que "vous m'avez envoyées. Toutes les douleurs, tous les malaises que je ressentais sont complètement disparus, et je "ne suis plus le même homme. De "cassé et fatigué que j'étais auparavant, "je suis devenu comme un jeune homme "de vingt ans. Il me semble qu'avant "j'étais chargé d'un lourd manteau qui "a été enlevé de sur moi comme par "enchantement par l'effet bienfaisant "de vos Pilules.

"Je vous remercie beaucoup des bons "conseils que vous m'avez donnés et "recevez ma sincère gratitude pour tout "le bien que vous m'avez fait.

"PAUL LOUIS PERRET
"45 rue Dewey, Torrington, Conn."

Les Médecins de la Compagnie Médicale Moro peuvent être vus à leur bureau, au No. 1724 rue Ste-Catherine, tous les jours de la semaine excepté le dimanche, jusqu'à huit heures du soir. Aux hommes qui demeurent à la campagne et qui ne peuvent venir facilement à Montréal, un blanc de traitement leur sera envoyé sur demande, ainsi qu'un petit livret rempli de conseils et d'avis. Les consultations par lettres sont aussi gratuites et absolument confidentielles.

Les Pilules Moro se vendent 50c. la boite, ou six boites pour $2.50. Si votre marchand ne les tient pas, elles vous seront envoyées sur réception du prix. Adressez vos lettres comme suit:

COMPAGNIE MEDICALE MORO,
1724 rue Ste-Catherine, Montréal.

LE JARDIN DE FLEURY

Est en Fleur,

C'EST-A-DIRE, POSSEDE DE BELLES MARCHANDISES DE PRINTEMPS.

Habillements pour hommes et enfant, très bon marché.
Habillements pour Hommes $3 50 en montant
Pantalons, $1.00 en montant
Justaucorps, 25 c. en montant.
Chapeaux, Faux-Cols, Gants, etc en grande abondance.

D. W. FLEURY,

564, Rue Principale, Winnipeg.

VIS A VIS L'HOTEL BRUNSWICK



MUSIQUE

MELLE ISABELLE CHEVRIER, CONtralto, élève diplômée de Signor d'Auria, Minnéapolis. Développement de la voix par la méthode italienne: enseignement de la mandoline et de la guitare; prend des engagements pour les chœurs et les concerts. Studio: 22, bloc Grundy, en face du magasin de musique de M. Barrowclough.

DEMANDE.—Dans chaque comté une personne capable et de confiance pour représenter une puissante compagnie d'une solide réputation financière; salaire de $936.00 par année, payable chaque semaine; $3.00 par jour absolument sûrs et toutes les dépenses; profession honnête et de *bona fide*; salaire fixe, pas de commissions; salaire payé tous les samedis et les dépenses de la semaine avancées. STANDARD HOUSE 334 DEARBORN ST., CHICAGO. 16 1-01 16







THE REAL PROPERTY ACT

(Application No. 11176.)

FRANÇOIS LAROCQUE has applied to bring the land described at the foot hereof under the above Statute; and the District Registrar has, by an order bearing even date herewith, directed notice of the application to be served on you substitutionally in the manner by said order directed and has appointed 30 (thirty) days from this date, after which time, unless a caveat has been lodged, forbidding the same, the land will be brought under the operation of said Act by issuing a Certificate of Title to the applicant or to whom he may appoint, and you will therefore be forever, estopped and debarred from setting up any claim to or in respect of said land.

Dated at the Land Titles Office Winnipeg this Twenty-fourth day of April, 1901.

LAND REFERRED TO

LOT TWENTY-SEVEN (27) of the Parish of St. Vital in Manitoba, according to the Dominion Gouvernment Survey of said Parish.

To the Heirs, Executors, Administrators or assigns of the late Charles Larocque the elder, in his life time of the Parish of St. Vital in Manitoba Farmer, or his legal representatives and their creditors.

(Signed) J. H. BROWN,
Dp. District Registrar.



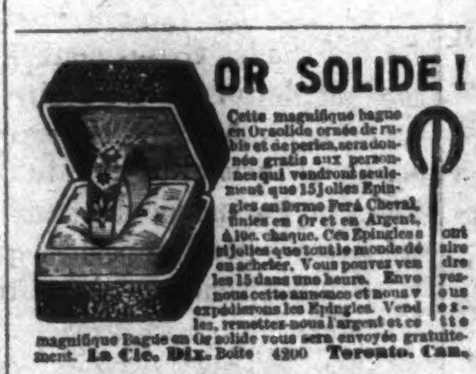
AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa session présente d'un acte incorporant une Compagnie pour entre autres fins les suivantes: pour transiger les affaires d'une compagnie d'assurance sur la vie avec tous les pouvoirs nécessaires incidents à pareille entreprise et pour acquérir, entreprendre et assurer les affaires actives et passives de la *Manufacturers Life Insurance Company* et de la *Temperance and General Life Assurance Company of North America*, respectivement ou de chacune d'elles et de toutes autres compagnies du mêmes genre qui y consentera et permettant aux corporations et aux parties nécessaires d'exécuter tout pour le but ci-haut mentionné.

BEATTY BLACKSTOCK GALT & FASKEN
BLAKE, LASH & CASSELL,
Procureurs des requerants.

Daté à Toronto le 26ième jour de Février, 1901.

6 3-01 9i.



JOHN HUGHES,
Hughes & Fils,
Entrepreneurs de Pompes Funèbres,
EST MAINTENANT CHEZ
Clark Bros & Hughes,
500 RUE MAIN,
Tel. 1239.
Seul Char Funéraire.



J. A. SENECAL.

Entrepreneur-Architecte.

A CONSTRUIT la buanderie de l'Hôpital de St-Boniface, le presbytère Ste. Marie, à Winnipeg; la Maternité des SS. de la Miséricorde et autres bâtisses importantes dans d'autres parties de la province et les Territoires du Nord-Ouest.

J. A. Senecal,
St-Boniface, - Manitoba.

DEMANDE.—Dans chaque comté une personne capable et de confiance pour représenter une puissante compagnie d'une solide réputation financière; salaire de $936.00 par année, payable chaque semaine; $3.00 par jour absolument sûres et toutes les dépenses; profession honnête et de *bona fide*; salaire fixe, pas de commissions, salaire payé tous les samedis et les dépenses de la semaine avancées. STANDARD HOUSE, 334 DEARBORN ST., CHICAGO. 16-1-01- 16i

AVIS

Avis est par le présent donné qu'une application sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session pour un acte incorporant "The Laurentian Assurance Corporation" aux fins de faire des affaires d'assurance maritimes et contre le feu, laquelle corporation aura son principal bureau d'affaire dans la cité de Montréal, dans la province de Québec.

WHITE, O'HALLORAN & BUCHANAN,
Procureurs des Requérants.

Montréal, 7 janvier 1901. 23-1-9i

WAGHORN'S GUIDE ON TRAINS AT BOOKSTORES 5c

C. A. GAREAU,

Marchand-Tailleur

324 RUE MAIN

Prévoyant, au commencement de l'été, une saison très active à l'automne, nous nous étions munis d'un des plus gros assortiments que nous ayons jamais eus. Or, vous n'ignorez pas que le mauvais état de la récolte a déjà beaucoup diminué les affaires et les diminuera encore davantage. Cette stagnation du commerce nous serait préjudiciable, si elle nous surprenait avec une aussi énorme quantité de marchandises que celle que nous avons aujourd'hui en mains. Une vente à sacrifice est donc pour nous une mesure de protection nécessaire. Dans ces conditions, vous concevez facilement les épargnes que vous pouvez faire en achetant vos habillements et nouveautés de toutes sortes à notre établissement, durant les quelques mois qui vont suivre.

FOURRURES

Capots en chien de Russie: $7.00. Capots en ours d'Australie: 9.00. Capots en chat sauvage: 12.00, en montant. Capots (Wallaby): 10.00, en montant. Capots en drap doublés, en fourrures, de différents prix. Capots de dames, en fourrures.

Casques en fourrures pour 50 cts, 75 cts, $1.00, 1.25, 1.50, 2.00, 2.50, 3.00, en montant.

Mitaines en pelleterie de toutes espèces et de tous prix.

Les plus grandes robes de voiture en chèvre grise, de la meilleure qualité, que nous vendrons au prix coûtant à toute personne qui achètera un montant raisonnable de marchandises.

Un stock immense de hardes-faites
SERA VENDU
A Grand Sacrifice

Habillements pour hommes, de 2.50, 3.00, 4.00, 5.00 en montant.
Pantalons en tweed, pour hommes, de 50 cts, 90 cts, 1.00, 1.50 en montant.
Pardessus d'hiver en frise, pour hommes, de 2.50, 3.00 en montant.
Pardessus, drap castor, couleur bleue et noire, de 5.00, 7.00, 8.00 en montant.
Habillements pour jeunes gens et enfants, dans tous les prix, à partir de 1.00, 1.25 1.50, 1.75 en montant.

DÉPARTEMENT DES HABILLEMENTS FAITS SUR COMMANDES. Bel habillement en serge noire pour $12.00, en montant. Un choix énorme de corps caleçons, cols, cravates, gants et mitaines.

C. A. GAREAU,

Enseigne des Ciseaux d'Or, Bloc Hargrave.
324 RUE MAIN.

N'oubliez pas que toutes commandes que nous recevons par la malle sont soigneusement et promptement exécutées. 24-10-19 3m

J. KERR,

Gradué de l'Ecole des Embaumeurs de New-York,—Successeur de
M. Hughes & Son,
Entrepreneur de
Pompes Funebres et Embaumeur.
212, RUE BANNATYNE,
Téléphone 413 WINNIPEG
Les ordres reçus par le télégraphe recevront une prompte attention.
6.7-98 3m

Nouvelle Industrie

Miroirs faits à ordre et Réparés avec soin.

(RÉ-ARGENTÉS)

Ayant ouvert une Manufacture de Miroirs, nous sollicitons l'encouragement de la population française.

SATISFACTION GARANTIE

Apportez vos vieilles glaces, et essayez notre ouvrage.

"THE WINNIPEG MIRROR Mfg. Coy."
604½, *Rue Main, Winnipeg*

Les commandes pourront aussi être adressées au No. 570, rue Main.

13-2-01 jno

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session pour un Acte accordant à la *The Dominion Burglary Guarantee Company, Limited*, le pouvoir de s'amalgamer en n'importe quel temps toute autre compagnie ou autres compagnies autorisées à faire des affaires semblables ou analogues à celles que la dite compagnie est autorisée à faire, ou d'acquérir le *stock* de telle compagnie ou de telles compagnies, ou d'acquérir le roulant, le matériel, la propriété, l'actif et les privilèges de toutes personnes, raison sociale ou compagnie faisant ou autorisées à faire des affaires semblables ou analogues à celles que la dite compagnie est autorisées à faire, et d'augmenter les catégories de propriétés que la dite compagnie peut recevoir, garantir, ou veiller sur, ou être le gardien de, ainsi que les catégories de dangers pour lesquels elle peut se rendre garant; et de construire, d'acquérir, maintenir et faire fonctionner tout ou tous appareils et structures employés ou à être employés en rapport avec ses affaires, et d'exploiter un système de messagers et de serviteurs, et pour d'autres fins.

Daté à Montréal ce (28ième) vingt-huitième jour de janvier, A. D. 1901.

GREENSHIELDS & GREENSHIELDS,
Procureurs des requérants.
6-3-01-9i

WAGHORN'S GUIDE ON TRAINS AT BOOKSTORES 5c

Pharmacie DeFoy

SAINT-BONIFACE

Vin de Pin Parfumé; Excellent tonique, stimulant très recommandé pour les personnes faibles: $1.00 la bouteille. Huile de Pin Parfumé, remède reconnu très bon pour les rhumatismes: 50 cts la bouteille.

Prescriptions remplies avec soin. Toute commande par la malle executée avec soin et promptitude. J. E. DEFOY,
Pharmacien Diplomé.

OUVERTE DE 8 HEURES A. M., JUSQU'A 10 H. P. M.

HEURES DU DIMANCHE—

9 à 10 A. M., après la Messe.
5 à 6 P. M. 7 à 8 P. M.

Telephone 524

AVIS

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNÉ qu'une requête sera présentée au Parlement du Canada durant la session actuelle lui demandant de passer un Acte à l'effet de constituer légalement une association ayant pour but de favoriser l'étude de la science des, finances et des *actuaires* de la comptabilité et de l'éducation commerciale en général et d'établir dans ce but les agences d'instruction qui pourront être jugées opportunes: de fonder des bourses, et agrégations à ces agences; d'établir diverses classes de membres et d'en régler les termes et conditions; de créer et conférer des degrés et accorder des diplômes aux membres susdits; d'autoriser leur affiliation à toute institution ayant le même ob et en vue ou des objets semblables de posséder des biens fond et propriétés mobilières at d'en disposer; d'établir des fonds de bienfaisance ou autres, au bénéfice des membres ou de leurs familles, ainsi que des familles des membres décédés; de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de l'institution, et de faire toutes autres choses nécessaires pour atteindre les fins sus-mentionnées.

CHRYSLER & BETHUNE,
Sollicitteur pour les requérants,
Ottawa 2 Avril, 1901. 10-4 01 9i.

AVIS

La Canadien Northern Railway Company fera application pour faire ajouter à son Bill devant le Parlement du Canada à sa prochaine session les provisions nécessaires confirmant un contrat daté le 11 février 1901 fait entre la Compagnie et le gouvernement du Manitoba, référant à un bail de certains chemins de fer au Manitoba maintenant opéré par le Northern Pacific Railway Company et pourvoyant à l'accomplissement de tel contrat et référant à la garantie par le dit gouvernement de certaines debentures de la Compagnie et pour d'autres fins, et pourvoyant à l'acquisition des dits chemins de fer pour la considération mentionnée dans le dit bail.

Daté le 7 mars, 1901.

J. M. SMITH.
Secrétaire.

13 3-01-9i

Photographie

LES ATELIERS

DU.....

BELL PHOTO STUDIO

Ont acquis une énorme réputaton due uniquement à la perfection de nos poses et au soin scrupuleux apporté au fini du travail. PHOTOGRAPHIES OVALES à la grande mode depuis $2.75 la douzaine. Toujours notre escompte de 10 o/o. PORTRAITS A L'ENCRE DE CHINE ET AQUARELLE une spécialite.

BELL Photo Studio
207, PACIFIC AVE.,
COIN NORD MAIN ST. - - - WINNIPEG.

Collin & Cie,

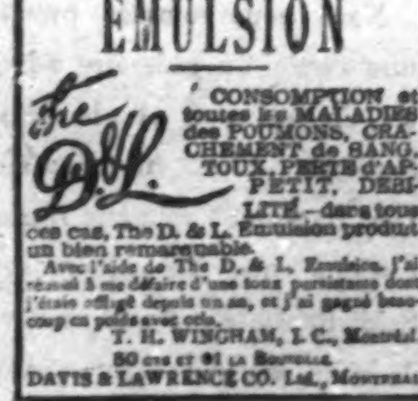
AVENUE PROVENCHER,
Téléphone 507. ST-BONIFACE

Avez-vous besoin

d'Epiceries de premier choix, de Vaisselles pour tous les goûts, de Lampes qui peuvent vous "*ECLAIRER*" sans vous donner mal aux yeux, de Farine qui fait du bon pain, du Son et du Gru qui engraissent les animaux à vue d'œil, Grains de Semence de toutes sortes, Graine de Mil, (Spelt) Epautre, etc., etc., alors, allez chez

COLLIN & CIE

Vous serez satisfaits.





Securité pour les Ouvriers

L'ouvrier est le rein de la nation. Son travail, son intégrité, son cerveau et ses muscles ne contribuent pas seulement au support de la famille, mais à la richesse du pays tout autant. Mais le travail constant use et épuise le mécanisme humain. La constitution humaine requiert autant de soin que la plus délicate pièce de mécanisme ; autrement, le cœur faillirait. La sauvegarde contre cette éventualité, c'est de prendre fréquemment une médecine tonique, et dans tout l'univers il a été prouvé que les

Pilules Roses du Dr Williams

n'ont pas d'égales comme reconstituant du sang et des nerfs. Des milliers et des milliers d'hommes et de femmes sur le point d'un affaissement physique sont, grâce à ces pilules, redevenus forts, actifs et en mesure de vaquer aux affaires de chaque jour.

M. John Storey, de Maryland, comté de Pontiac, est bien connu dans la localité, et sa guérison d'une violente attaque de rhumatisme, par les Pilules Roses du Dr Williams, après l'insuccès de tout autre traitement, fournit une nouvelle preuve pour ce remède déjà si populaire. M. Storey expose comme suit les détails de sa maladie et de sa guérison :

"Il y a dix ans, je travaillais sur le C.P.R., section du Lac Supérieur. Exposé à tous les temps, je contractai un rhumatisme qui me rendit presque infirme et me fit souffrir énormément. Je dépensai plus de cent dollars en consultations et en remèdes, mais le mal s'aggrava toujours et je dus enfin quitter l'ouvrage. Le médecin me conseilla alors de suivre une cure d'eau, et je me rendis à Harrison Hot Springs, Colombie Anglaise. Après un séjour de huit semaines qui n'améliora en rien mon triste état, je suivis un traitement semblable à Green River Hot Springs, encore sans résultat appréciable. Découragé, je retournai chez moi pour me remettre à la culture, mais le rhumatisme m'empêcha de travailler. Quelqu'un me recommanda les Pilules Roses du Dr Williams, et je suivis son conseil. Les premières boîtes me firent quelque bien, et je continuai le remède avec confiance. Après en avoir pris seize boîtes, il ne restait plus aucune trace du terrible mal qui m'avait fait souffrir si longtemps et m'avait causé tant de dépense. Depuis dix-huit mois j'ai cessé de prendre le remède, et aucun symptôme de rhumatisme n'est revenu. J'en conclus que ma guérison est radicale."

Il y a plusieurs imitateurs qui font des affaires à même la réputation de cette grande médecine et l'on ne devrait pas perdre de vue que les imitations sont sans valeur, souvent dangereuses même. Il n'y a que les vraies pilules qui portent le plein terme **"Dr. Williams Pink Pills for Pale People"** sur l'enveloppe mise autour de la boîte. Si vous avez des doutes, écrivez directement à la Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ontario, et vous recevrez franco ces pilules au prix de 50 la boîte ou six boîtes pour $2.50.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-BONIFACE

Nous nous sommes procuré une copie du mémoire adressé au Conseil par M. le Maire Senécal. C'est un document très important et nous sommes certains que les citoyens de Saint-Boniface se feront un devoir de le lire attentivement, afin que chacun puisse bien se rendre compte de la situation et donner son opinion sur les différentes questions qui y sont traitées.

A Messieurs les Conseillers de la Ville de Saint-Boniface.

Messieurs,

C'était mon intention lors de mon entrée en fonctions comme Maire de cette ville de vous présenter à la première occasion, mes vues et suggestions sur les affaires municipales. Mes occupations d'abord et ensuite une absence prolongée m'ont empêché de le faire avant ce jour mais avec votre permission je le ferai aujourd'hui.

Je dois commencer par vous dire d'une manière générale que je suis en faveur d'un mouvement dans le sens du progrès. C'est un fait malheureusement trop acquis que depuis sa fondation en 1883, notre ville est restée stationnaire au milieu des progrès de toute sorte que nous constatons dans ce nouveau pays et surtout en face de l'agrandissement si rapide de Winnipeg. Il n'est pas dans mon idée de rechercher les causes de cette espèce de léthargie dans laquelle nous avons vécu depuis longtemps; je veux seulement vous dire que je suis d'opinion que le temps est arrivé de faire un effort suprême pour en sortir. Je suis convaincu que notre ville n'augmentera pas tant que nous ne pourrons pas offrir à ceux qui voudraient venir s'y établir les améliorations et commodités qu'on trouve d'ordinaire dans les autres villes: des canaux d'égout, un système d'aqueduc quelconque, un système d'éclairage, des rues passables dont quelques unes pavées de manière à résister au lourd trafic, un chemin de fer électrique nous reliant avec Winnipeg et enfin un système de protection contre les incendies.

Je me permettrai donc d'attirer votre attention sur les sujets suivants :

1o EGOUTS—Nous avons fait faire l'an dernier par notre ingénieur un plan général d'égouts pour toute la ville. Ce plan a été déposé dans nos archives mais il ne faut pas qu'il y pourrisse. On devrait commencer immédiatement à mettre en pratique le système qui y est indiqué. D'après ce plan, il doit y avoir un égout collecteur sur l'avenue Taché, depuis l'avenue Provencher jusqu'à la rue Dumoulin pour recevoir les eaux des rues Masson, Provencher et autres et depuis la rue Messager jusqu'à la dite rue Dumoulin pour recevoir les eaux de toute la partie nord de la ville. Je suggérerais de faire de suite cette partie de l'égout collecteur entre l'avenue Provencher et la rue Notre Dame et de prendre l'initiative pour égouter l'avenue Provencher et la rue Notre Dame. On objectera peut-être que ces ouvrages devant être payés par les citoyens intéressés, au moyen d'une taxe spéciale, il faut leur laisser le soin de prendre l'initiative au moyen d'une pétition. Je suis d'une opinion contraire. Nous avons été élus et nous sommes ici pour veiller aux intérêts généraux de la Ville, et les citoyens s'en reposent sur nous pour voir aux différents besoins et pour promouvoir le progrès; et si rien ne se fait nous serons blâmés, notre administration sera condamnée comme inactive et somnolente, et ce sera avec raison. Nous devons prendre les devants et ne pas craindre de déclarer qu'un égout est utile et doit se faire sur telle rue, lorsque nous croyons que c'est à propos.

Les contribuables, s'il arrive que nous nous trompons, peuvent nous arrêter facilement en filant une pétition tel qu'indiqué dans la loi.

2o AQUEDUC—La question de l'eau est aussi très importante, elle va de pair avec les égouts et mérite d'être étudiée, et sans retard. Je n'ai pas d'idée arrêtée sur ce sujet mais je suggérerais entre autres choses, de s'aboucher avec Winnipeg, après que leurs propres difficultés à ce sujet seront terminées, pour obtenir une provision d'eau suffisante pour nos besoins à un prix raisonnable. Cela pourrait se faire en passant un tuyau en dessous du lit de la Rivière Rouge. Nous aurons naturellement à nous en rapporter aux opinions de notre ingénieur qui aura à examiner cette question.

3o ECLAIRAGE — Nous manquons de lumière ; je crois que nous pourrions cependant éclairer notre ville sans qu'ils en coûte trop. Si je ne me trompe, une une lampe à arc coûte à Winnipeg environ $6.00 par mois; c'est la cité qui produit elle-même sa lumière. En la prenant d'une Compagnie électrique il faudra probablement la payer $9.00 par mois. Nous pourrions sans extravagance, avoir 5 ou 6 de ces lumières.

4o ENTRETIEN ET PAVAGE DES RUES—En général nos rues sont dans un état assez passable, et avec un peu d'entretien peuvent suffire au trafic ordinaire, au moins d'ici à ce que la Ville ait pris plus de développement. Cependant il y en a deux qui requièrent spécialement notre attention et pour lesquelles il faudrait faire des améliorations. Je veux parler des avenues Provencher et Taché. L'avenue Provencher, vous le savez, est soumise à un trafic très lourd et il nous faudra avant longtemps y mettre un pavage quelconque pouvant résister aux charges pesantes qui y passent continuellement et qui nécessitent un entretient coûteux et qui souvent malgré tout ne peut réussir à maintenir le chemin dans un état convenable. Je dois dire cependant que je ne serais pas en faveur de faire un pavage avant qu'un égout y soit posé. Quant à l'avenue Taché, dans la partie qui s'étend de l'avenue Provencher jusqu'à l'Hôpital, elle devrait aussi être améliorée. Le rétrécissement causé par les éboulis en face de l'établissement des Rev. Sœurs Grises nous impose le devoir ou d'élargir la rue sur le côte Est en expropriant une lisière du terrain des Sœurs ou au moins de prendre des mesures pour empêcher que ce rétrécissement ne s'accentue davantage.

5o PROTECTION CONTRE LES INCENDIES—Il me fait plaisir de constater que pendant mon absence le conseil s'est occupé de cette importante question et a [illegible] un pas considérable en décidant d'acheter une pompe chimique qui sera d'une grande utilité pour arrêter un commencement d'incendie; mais je ne crois pas que nous devrions en rester là et je serais d'avis de faire réparer notre pompe à vapeur et de la mettre en état de nous rendre service le cas échéant. Peut-être nous faudrait-il aussi acheter plusieurs centaines de pieds de boyaux pour remplacer ceux qui par vétusté sont devenus impropres au services. Des pompes sans pompiers ne sont d'aucune utilité, en sorte que nous devons créer, une organisation quelconque, et peut-être creuser une nouvelle citerne si celle qui se trouve au coin des rues Saint-Joseph et Lavérandrie ne peut être mise en état de servir.

6o CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE—J'ai mentionné ce sujet toute à l'heure non pas comme étant d'une réalisation immédiate mais comme un but vers lequel nous devons tendre dès à présent de toutes nos forces. Dans l'offre que le Conseil a soumise à la Canadian Northern Railway Co., au sujet de la construction d'un pont libre entre cette Ville et Winnipeg nous avons posé comme une des conditions de l'octroi d'un bonus la construction d'un chemin de fer électrique se reliant avec le système de Winnipeg. Je suis d'avis qu'il faut tenir fortement à cette condition et ne nous en désister qu'après qu'il nous aura été clairement démontré qu'elle est d'une réalisation impossible pour le moment, mais même dans ce cas il faudrait insister sur son exécution dans un avenir aussi peu éloigné que possible. Quant au pont lui-même je n'ai pas besoin de vous en parler. Je connais vos vues sur ce sujet et vous connaissez les miennes. Nous devons attendre les événements.

7o PLANTATION D'ARBRES — Rien ne relève plus l'apparence d'une ville et de ses rues de résidences que des arbres d'ornement judicieusement placés. Sous ce rapport comme sous bien d'autres nous sommes en arrière. Et cependant il en aurait coûté bien peu, et nous aurions aujourd'hui un résultat magnifique, si depuis la fondation de la Ville on avait employé à cette fin chaque année une légère somme ou même si on avait encouragé la plantation d'arbres par nos citoyens dans la rue en face de leurs propriétés en provoyant à les protéger contre la destruction par des animaux errants. Et à ce propos laissez-moi vous dire que je crois que le temps est arrivé de changer notre règlement concernant les animaux errants de manière à empêcher tout animal d'errer en aucun temps dans les rues de la Ville. Nous devrions d'abord commencer dès ce printemps à planter quelques arbres sur le terrain de l'Hotel de Ville, et passer un règlement pour encourager les citoyens à faire des plantations sur la rue en face de leur propriétés, en obligeant la Ville à faire une palissade pour les protéger ou quelque autre moyen de protection.

8o PARC PUBLIC—Dans le moment nous pouvons nous passer de parcs publics; les maisons sont isolées, il y a de grands espaces vacants où l'air peut circuler librement. Mais il faut songer à l'avenir. Plus tard les lots qui sont aujourd'hui vacants seront couverts d'habitations et on sentira alors le besoin d'un lieu de promenade, d'un parc public comme on en trouve dans toutes les villes. Si on n'y pourvoit pas aujourd'hui il sera bien difficile de le faire dans ce temps-là, la terre aura acquis une plus grande valeur et sera t llement couverte de maisons qu'il sera impossible d'y songer excepté dans les endroits éloignées, sur les confins de la Ville. Je proposerais d'acheter les lots qui avoisinent l'Hôtel de Ville et de les convertir en parc. Je crois que ces terrains peuvent s'acheter à bon marché et conviendraient très bien pour un parc.

9o HOTEL-DE-VILLE—Je donne ce nom à l'ancienne station de police et de feu. Cet édifice qui a coûté une somme considérable menace ruine ; il a besoin de réparations urgentes ; tout retard sera une perte pour la ville, et je conseille fortement de faire sans délai les réparations nécessaires qui auront pour effet de rendre à cette bâtisse la valeur qu'elle a déjà perdue et qu'elle perd tous les jours. En réparant le corps principal il faudra nécessairement *toucher* à l'addition et nous en profiterions pour donner une apparence un peu respectable à la salle du Conseil et au bureau du greffier, en attendant que nos moyens nous permettent de construire un hôtel-de-ville proprement dit.

10o PONT DE LA SEINE—Vous vous êtes déjà occupés de cette question; un comité a été nommé pour y voir, et je n'en dirai rien maintenant sinon qu'elle mérite grandement notre attention et que je me ferai un devoir de coopérer avec vous pour en amener le règlement d'une manière avantageuse.

11o RUELLES—A mon avis on a commis une erreur quand on a fait les premiers plans de la ville en ne mettant pas de ruelles en arrière des lots. Je ne sais jusqu'à quel point cette erreur peut aujourd'hui être corrigée, mais je désirerais qu'un comité fût nommé pour étudier la question, de concert avec notre ingénieur et l'arpenteur qui a fait ces plans, M. McPhillips. S'il y a moyen de remédier à ce défaut, la chose devrait se faire le plus tôt possible, car plus nous attendrons plus les frais seront considérables.

12o DÉPOTOIR—Il faut aussi s'occuper de se procurer un terrain pour servir de dépotoir. Celui dont nous nous servons aujourd'hui n'est pas à nous, la ville en a seulement l'usage par tolérance. Il n'est pas d'ailleurs, propre à cette fin. Notre officier de santé l'a déjà condamné comme étant trop bas et sujet à être inondé pendant des temps considérables ; il est d'ailleurs trop éloigné et trop difficile d'accès. Il serait, je crois, facile de se procurer un terrain beaucoup plus rapproché et convenant mieux à cette fin, et cela pour un prix modique.

13o POLICE—La loi oblige toute ville d'avoir au moins deux hommes de police. Depuis nombre d'années nous n'en avons qu'un qui *cumule* différentes charges que tous connaissent. Vous comprenez qu'un seul homme ne peut remplir toutes ces charges à la perfection. Durant l'été surtout il a beaucoup à faire. S'il surveille des travaux à un mille du centre de la ville, il ne peut agir comme policier ou peseur dans le centre. Nous voulons faire quelque chose dans le sens d'une organisation contre les incendies; cela va probablement encore augmenter sa besogne. Je crois qu'il serait dans l'intérêt bien entendu de la ville de nommer d'une manière permanente un second homme de police compétent et qui, le cas échéant, pourrait remplacer son chef avec avantage dans ses différentes fonctions. Remarquez bien que cette nomination n'entrainerait qu'une bien légère dépense pour la ville. Cet homme pourrait être chargé spécialement de voir à l'observation stricte du règlement concernant les chiens; il pourrait aussi être chargé de collecter la taxe de capitation et les taxes sur propriétés personnelles et qui toutes deux demandent des démarches qu'il est impossible au Secrétaire-Trésorier de faire. Il en résulterait une augmentation appréciable dans la collection de ces deux taxes. Je n'ai aucun doute aussi que les revenus de la cour de

(A suivre sur la 6me page)

LA PRÉSÉANCE.

La toux, le rhume, la coqueluche, la bronchite s'effacent devant le BAUME RHUMAL.

NOUVELLE MAISON DE PENSION

Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Saint-Boniface, ayant été priées plusieurs fois et en divers temps de prendre en pension de jeunes garçons pour les préparer à la première Communion, tout en fréquentant soit les Classes du Collège, soit celles de l'Académie Provencher tout en restant sous les soins des Sœurs; la Communauté a ouvert à cette fin, des salles propices qui leur permettent de recevoir un bon nombre d'élèves admissibles depuis l'âge de six ans jusqu'à douze.

Les conditions suivantes pourront être modifiées selon les besoins des lieux et des circonstances.

Pension $6.00 par mois.
Blanchissage $1.00.
Literie $0.50.
Pour fréquenter l'Académie Provencher, $0.50 par mois.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Mme Mailhot, de Selkirk, est actuellement en visite chez son père, M. Alfred Trudel, de cette ville.

—Le besoin de lumière, sur le pont Broadway, se fait sentir de plus en plus ; hier soir encore, il y a eu une attaque nocturne qui pourrait avoir des suites fatales.

—M. Joseph Baril, de Saint-Jean-Baptiste était ici lundi et mardi. Il rapporte que les perspectives sont magnifiques dans ce district pour la récolte à l'automne.

—M. James Rowan, de Saint-Norbert, a été tué avant-hier, en travaillant à la construction du nouveau pont du C. P. R., sur la Rivière Rouge, à Winnipeg. Funérailles ce matin à la cathédrale.

—M. Hormisdas Leblanc vient d'ouvrir une boutique de barbier à la Seine. Cette boutique est fournie de tabacs, pipes, cigares ; aussi d'eaux gazeuses et autres boissons rafraichissantes. Succès à notre jeune ami.

ACCIDENT

Dimanche dernier, les chevaux de M. Aimé McDougall étant libres sur la rue, un petit garçon de Napoléon McDonald, âgé de quatre ans, s'est fait rué par un de ces chevaux qui errent dans les rues de la ville ; il a eu la mâchoire cassée à deux places. Un médecin a le petit sous ses soins. L'accident pourrait avoir des suites fatales. Ceci démontre encore une fois la nécessité d'empêcher les animaux d'errer dans les limites de la ville.

DE TOUT UN PEU

On juge un des individus arrêtés dans les rafles de ces derniers temps à Paris.

—Vous n'avez aucun état ? lui dit le président.

—Pardon, vous oubliez l'état... d'arrestation !

***

Mme X..., une personne mûre, regardé flirter des jeunes gens et des jeunes filles.

—J'adore ce qui est jeune dit-elle en minaudant.

Alors Taupin, qui l'a entendue :

—A la bonne heure, au moins, vous n'êtes pas égoiste !

***

Extrait d'un manuel épistolaire.

Début d'une lettre d'un fils à son père :

"Désireux d'en finir avec la vie —de garçon,—j'ai pris une funeste résolution sur laquelle rien ne pourra me faire revenir : —je me marie !"

***

Rien de neuf.

Les archéologues, à force de découvrir des choses antiques, finissent par nous convaincre qu'il n'y a vraiment rien de nouveau.

Des vases peints et des sculptures, récemment mis au jour, nous démontrent, paraît-il, que les dames du temps de Périclès portaient—l'auriez-vous cru ?—des talons Louis XV.

En outre, Mme Juliette Adam, qui voyage en ce moment en Grèce, affirme qu'elle retrouve dans les monuments antiques les modèles des dernières modes de Paris. Elle a vu notamment des "boléros".

Reste à retrouver la crinoline, et le "gibus", et la "queue de morue". Illustre matière offerte aux studieuses recherches de notre école d'Athènes.

***

Trop de concerts. C'est le fléau annuel.

La "coquille", heureusement, nous venge quelquefois.

Témoin celle-ci, prise dans le compte rendu d'une de ces solennités :

"Dans la partie vocale, c'est Melle X...qui a le plus braillé."

Probablement, c'est brillé que le rédacteur avait voulu écrire.

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 12 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année :

Récoltes	*Acres*	*Rendement moyen Minots*	*Total Minots*
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29.4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES (FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province.

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

A Propos d'Agriculture

Dieu dit à Adam : "Tu travailleras la terre."

Donc, l'homme doit autant que possible, rester dans les champs ; autant que possible, faire produire à ce champ tout ce qu'il faut pour la subsistance de la famille, même le vêtement ; autrefois on le faisait et la famille vivait, modestement, sans doute, mais elle se suffisait ; elle vivait de son travail, de ses produits, et aussi de ses traditions de vertu et d'honneur.

Ce n'est que par exception qu'elle avait recours aux achats et pour certains produits peu nombreux ; alors la vente du superflu de ces produits, faisait face aux achats et même lui faisait un petit surplus, qui, accumulé peu à peu dans un coin de l'armoire permettait de subvenir aux nécessités imprévues.

—Mais direz-vous, dans ce système, il n'y a pas de place pour la grande industrie ni pour le grand commerce, "pour le progrès moderne."

L'industrie et le commerce doivent être les adjuvants de l'agriculture, doivent fournir à la population les produits que l'agriculteur ne peut pas manufacturer lui-même ; tels sont leur rôle, rôle essentiellement subordonné et non pas dominant.

Quand l'industrie et le commerce l'emportent sur l'agriculture, comme aujourd'hui, ils deviennent l'industrialisme et le commercialisme ; ils deviennent l'agio qui ne sert qu'à enrichir les flibustiers trafiquant sur tout, de tout, même sur les marchandises qui n'existent pas.

L'industrialisme et le commercialisme sont une erreur économique ; et l'agio, qu'on appelle "monopole," est un crime ; c'est le vol érigé à l'état de système. Avis à ceux qui s'occupent des questions sociales.

Revenous à l'agriculture, au commerce honnête, à l'industrie simplement perfectionnée, aux véritables besoins des populations, et alors, nous n'aurons plus tantôt ce manque, tantôt cet excès de marchandises qui déroutent les prévisions économiques les plus savantes, qui amènent des crises comme celle dont nous avons été témoins l'an dernier chez nos voisins les Américains ; nous n'aurons pas cet accaparement des biens et du numéraire entre quelques mains ; ni d'autre part, cette accumulation de miséreux prolétaires dans les villes.

Donc, à la base de la société, la famille rurale et chrétienne.

Donc, portons nos efforts vers la campagne.

SOIGNEZ-VOUS

Si vous avez souci de votre santé, vous emploierez le BAUME RHUMAL dans toutes les affections de la gorge et des poumons.

NOUVELLES DES ETATS-UNIS

MANCHESTER N. H.

Mme E. C. Chagnon, est revenue d'une promenade à Boston. Durant son séjour dans la métropole du Massachusetts, elle a assisté à la représentation de "L'Aiglon" par Sarah Bernhardt et sa troupe.

—L'Union Canadienne a donné, à la salle Ste-Marie, une belle soirée de whist, pour célébrer l'anniversaire de sa fondation. L'assistance n'était pas des plus nombreuses maisen revanche elle était très choisie.

WOONSOCKET, R. I.

Il y a douze ans, Alfred Tétreault, de Woonsocket, abandonnait sa famille qui, jusqu'à ces derniers temps, n'avait plus eu aucune nouvelle de lui. Maintenant la mère de Mme Tétreault, qui habite Willimantic, vient de lui écrire que son mari est encore vivant, qu'il a fait fortune dans les places du Klondike et qu'il reviendra ici durant l'été pour établir sa famille convenablement.

KINEO ME

Alexandre Thériault, de Moose River, vient d'être amené ici sous la garde du shérif Haskell. Il est accusé du meurtre de Mathias Paré, près d'Askwith, le 11 mars dernier. L'arrestation a été faite dans les bois et il a fallu envoyer de vieux guides pour suivre l'accusé à travers les neiges et les glaces. Deux de ceux qui étaient à la poursuite de Thériault ont failli se noyer en traversant un torrent.

IRONWOOD, MICH.

Le Rév. Chs. O. Caron, qui était à Ironwood est parmi nous depuis quelques semaines, remplaçant le R. P. Kehoe qui était parti pour un voyage dans le but d'améliorer sa santé, a été nommé à la cure de Tomahawk, Wis. Le R. P. Caron laisse Ironwood avec l'estime de toute la congrégation.

ARGYLE, MINN.

La soirée donnée, pour le bénifice du couvent en voie de construction, a été un succès immense. Jamais on n'a vu à Argyle un auditoire plus brillant que celui réuni dans la salle de l'Opéra pour applaudir au succès de jeunes artistes. On jouait "La Chaumière Bretonne".

AFFAIRES MUNICIPALES

(Suite de la 1ère page)

police seraient augmentés, parce que la police serait faite d'une manière plus complète et plus rigoureuse. Ce second homme pourra aussi, au gré du chef, être employé à faire tout ouvrage de la ville alors en cours, chemins, trottoirs, etc., en sorte que tout considéré, il rapporterait à la ville presqu'autant que son salaire. Je soumets spécialement ces suggestions, en toute déférence, au comité de Police et Feu.

14o RUE DE LA MISSION—Le Conseil a fait ou permis de faire dans la ligne sud de cette rue entre le chemin de fer et la rivière où elle aboutit, un fossé profond afin d'égoutter les briqueteries de MM. McCutcheon, McAnnany et Lamontagne. Il en est résulté qu'une grande quantité d'eau s'est deversée dans ce fossé profond, a bouleversé et *abîmé* la rue, causant un dommage considérable non seulement dans la rue mais aussi aux lots avoisinants. Ces dommages iront toujours en augmentant tant qu'on n'y portera pas remède, et je n'en vois pas d'autre que de canaliser ce fossé à partir de la rue *Montcalm* jusqu'à la rivière. J'attire l'attention du comité des Travaux Publics sur ce point.

15o REFONTE ET IMPRESSION DES RÈGLEMENTS—Le Conseil s'est déjà occupé de cette question. Je crois même que l'an dernier un comité avait été nommé dans ce but ; mais il n'a jamais agi, que je sache, et nous en sommes encore au même point. C'est pourtant un travail non seulement utile mais nécessaire. Plusieurs de nos règlements ont besoin d'être amendés, nous en profiterions pour introduire ces changements dans la refonte. Quant à leur impression, vous conviendrez avec moi que tout contribuable a non seulement intérêt, mais le droit d'avoir, s'il le désire, une copie imprimée de tous les règlements d'un intérêt général. Je recommande ce sujet à votre attention.

Messieurs, j'ai touché à un grand nombre de sujets tous plus importants les uns que les autres, et dont quelques-uns entraineraient des dépenses considérables et endetteraient la ville pour de longnes années à venir. Je sais que nous ne pouvons faire toutes ces choses cette année, mais il y en a plusieurs que nous pouvons et que nous devons faire. Quant aux autres nous devons y tenir fortement et sans relâche.

Sans être en faveur d'une course échevelée dans les améliorations et les progrès modernes sans égard au côté financier de la question, je suis cependant d'avis qu'il ne faut pas avoir peur de s'endetter. S'endetter, pour une ville, c'est s'enrichir ; pourvu que le capital emprunté soit dépensé judicieusement.

J. A. SENÉCAL,
Maire.

Saint-Boniface, 10 avril 1001.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 6 Mai 1901.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb.	0 18	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 16	à 0 18
Fromage	0 9½	à 10
Œufs frais, la doz	0 00	à 18
Œufs en boîtes, la doz	0 00	à 0 00
Patates, le minot	0 00	à 0 35
Navets, le minot	0 15	à 0 20
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	1 50	à 1 75
Choux, par douzaine	0 00	à 0 50
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb.	0 00	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 04	à 0 05

FARINE

Farine par 100 lbs, Roller Process	2 20
" Strong Baker	1 90
" Manitoba Baker	1 70
" Imperial Baker	1 30
" Supérieure XXXX	1 20
" Nestor	1 05
Gru, la tonne	14 50
Son, "	12 50

FOIN.

Foin de prairie, 1ère qual.	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne		10 00

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur	10 0 à	10 00
Charbon mou	4 50 à	4 50

FEUILLETON DU *MANITOBA*

LE ROMAN D'UN JESUITE

IX

No 23

"Comment ces jeunes gens, ainsi préparés, peuvent-ils devenir ensuite les instruments de cette politique tortueuse, destructive, odieuse, de l'ordre dont ils feront bientôt partie, c'est le problème que je me pose tous les jours, sans en pouvoir soupçonner la solution. Il me faudrait, pour y arriver, voir les pères, ceux qui sont vraiment initiés. Ils sont dix à douze dans la maison, je les aperçois à la chapelle, au réfectoire, ils prennent leurs récréations dans une allée voisine de la nôtre ; mais nous n'avons jamais aucun rapport avec eux, *et la règle leur défend d'en avoir avec nous.*

"J'ai bien souvent réfléchi aux motifs de cette règle que j'ai soulignée à dessein. Là est évidemment le nœud de la question. On craint les indiscrétions d'une part, et de l'autre les révoltes d'esprits généreux et loyaux. Mais pourquoi, dans l'éducation que l'on donne aux novices, ne pas commencer insensiblement à leur faire entrevoir la voie qu'ils devront suivre plus tard ? Pourquoi prendre au contraire le contre-pied absolu des instructions qu'on leur réserve pour l'avenir ?

"Attend-on qu'ils se soient engagés par des vœux ?

"Ce serait une tactique particulièrement odieuse que celle qui consisterait à attirer des jeunes gens à l'âme généreuse, au cœur ardent, épris d'un immense amour pour le vrai, le bien et le beau, à les encourager, à les fortifier dans ces bonnes dispositions pendant deux longues années, pour arriver à leur faire prononcer les vœux qui les lient à la Compagnie.

"Et alors quand ils ne s'appartiendraient plus, quand ils auraient renoncé à leur famille, à leur patrie, à la liberté de leur pensée et de leur volonté, alors seulement on leur dévoilerait le rôle odieux auquel ils sont destinés.

"Mais, dans ce cas, quel art infernal doivent employer ces hommes pour n'avoir pas de nombreuses défections ? Par quelles infamies, par quels serments diaboliques peuvent-ils les empêcher de se retourner contre eux, de leur jeter à la face leurs turpitudes et de protester devant l'univers entier qu'ils n'ont, et ne veulent avoir rien de commun avec leurs lâches séducteurs ?

"Qui me donnera de découvrir cette énigme qui renferme en elle toutes les autres ?

"Vous m'engagez à me hâter. Si vous pouviez lire dans ma pensée, vous y verriez que j'ai mille fois plus que vous le désir d'en finir. Je ne puis vous dire ce que je souffre ici, obligé de veiller continuellement sur moi pour ne pas me trahir, contraint, du matin au soir, à déguiser ma pensée, à feindre des sentiments qui ne sont pas les miens, à me plier à mille minuties, à mille bigoteries qui me répugnent et me révoltent. Si vous saviez combien je hais ces Jésuites, ces hommes auxquels je dois montrer un visage souriant, que je dois appeler mon père ou mon frère ! Ces hommes dont j'ai juré de découvrir les vices et les crimes, et chez lesquels je ne découvre que des vertus..., feintes sans doute, mais qu'importe !"

Cette dernière phrase de Charles peignait bien l'état de son esprit. Avant d'être venu à Saint-Acheul, il détestait les Jésuites, à cause des fautes, des hypocrisies, des crimes dont il les avait entendu accuser ; il éprouvait à leur égard ce sentiment de répulsion que l'on ressent pour une association de malfaiteurs. Arrivé avec des préjugés qui avaient pour lui la force de convictions raisonnées, il avait d'abord cherché à expliquer dans un sens mauvais et coupable leurs actes, leurs paroles, leurs règles et leurs habitudes ; puis, petit à petit, il avait compris lui-même le ridicule de ses premières interprétations. Ne voulant cependant pas convenir de son erreur, même dans son for intérieur, il avait cherché à se persuader que tout ce qu'il voyait n'était qu'une comédie destinée à tromper au début ceux qui venaient à eux, à cacher à des esprits inexpérimentés les iniquités, les scélératesses, les monstruosités qui devaient être la vie et le but de l'Ordre.

Bientôt il avait été obligé de reconnaître les impossibilités de ce système. Il vivait avec les novices, du matin au soir il les voyait ; quoi qu'il en eût, il les aimait et les estimait et leur reconnaissait toutes les qualités du cœur, aussi bien que celles de l'esprit, et plusieurs d'entre eux possédaient ces qualités à un degré supérieur. Il sentait bien que de ces jeunes hommes dévoués au bien jusqu'à l'héroïsme, il ne pouvait être donné à personne de faire des criminels.

Il se torturait l'esprit pour se persuader le contraire, il cherchait partout la révélation d'un secret, que, dans le fond de sa conscience, il savait bien ne pas exister. Il voyait toutes ses accusations s'écrouler. Où il avait voulu trouver le mal, il ne rencontrait que le bien ; au lieu de crimes qu'il s'était juré de découvrir, il n'apercevait que des vertus. Vertus qui s'imposaient à ses yeux et qu'il ne voulait pas voir, à son intelligence, et qu'il ne voulait pas comprendre.

Le malheureux, après avoir haï les Jésuites parce qu'il les croyait coupables, en arrivait à les haïr parce qu'ils lui apparaissaient innocents. La vie au milieu d'eux lui devenait intolérable. Il voulait cependant la continuer encore quelque temps dans l'espérance de découvrir une faute, une erreur, une faiblesse sur laquelle il pourrait baser une accusation, puis, en d'autres moments il voulait s'enfuir de cette maison où tout semblait lui reprocher le rôle odieux qu'il avait consenti à jouer.

Ses compagnons de noviciat, bien qu'ils en ignorassent la cause, avaient souvent remarqué l'inégalité de son humeur. Tantôt il était d'une gaieté, d'un entrain que l'on pouvait même trouver exagérés, puis il devenait sombre et taciturne ; à certains jours il était aimable, gracieux pour tout le monde et le lendemain, il était aigre, piquant, agressif et trouvait à redire à tout.

Un jour, le P. Recteur l'ayant fait demander, lui fit quelques observations à cet égard :

—Mon enfant, lui dit-il, on remarque chez vous certains signes extérieurs indiquant que votre âme est troublée, inquiète. Avez-vous quelques sujets de mécontentement ? Avez-vous quelques doutes sur la réalité de votre vocation ?

—Mon père, lui répondit Charles, qui avait su s'approprier admirablement le langage, les expressions et même les pensées du milieu dans lequel il vivait, il est vrai que par moments je crains de n'avoir pas assez de mérite, assez de vertus, pour entrer dans la Compagnie ; souvent je rougis de moi-même, quand je me compare à mes frères si pieux, si charitables, si remplis d'exquises qualités ; je tremble quand je réfléchis à toutes les conditions requises pour devenir un bon religieux, et je me demande si jamais je pourrai les acquérir.

—Les vertus, mon cher frère, sont des dons de Dieu qui ne s'obtiennent que par la prière, à laquelle nous devons ajouter nos efforts persévérants. Nous devons donc prier, prier avec humilité, reconnaître devant Dieu que nous ne sommes que néant, faiblesse et péché, et le supplier de nous accorder sa grâce. Quant à votre vocation, vous êtes depuis trop peu de temps au noviciat pour pouvoir encore vous prononcer à ce sujet, je vous engage même à ne pas vous en préoccuper. Chassez cette pensée inopportune : vivez dans la paix de Notre-Seigneur, ne travaillant qu'à acquérir son amour. L'amour de Dieu, voilà la seule grâce que vous deviez demander maintenant, un amour fort et généreux, entier, un amour qui fait que l'on n'existe plus que pour l'objet aimé. Chassez donc, mon cher frère, toute pensée qui n'est pas l'amour de Dieu ou le désir de l'acquérir. Tout le reste n'est rien, et quand vous serez pénétré de cet amour, il se chargera lui-même de vous faire connaître sa volonté.

Charles était pâle, sa respiration était haletante, il fit un pas vers le supérieur, et ouvrit la bouche pour parler. Tout à coup il se recula, frémissant, baissa les yeux et garda le silence.

Le maître des novices l'examina un instant.

—Vous souffrez, mon cher enfant ?

—Oh ! oui, et plus que je ne saurais dire.

—Vous avez un secret qui vous pèse.

—Un secret !...Comment pouvez-vous savoir !

—Vous connaissez la règle ; vous savez que, quand nous sommes tentés, elle nous oblige à nous en ouvrir au supérieur.

—Mon père, pas aujourd'hui...je ne saurais.

—Je devrais peut-être, dans votre intérêt, vous faire un devoir de révéler la pensée qui vous oppresse ; cependant, dans l'état d'agitation où je vous vois, je pense qu'il vaut mieux vous accorder jusqu'à demain.

—Mon Père, accordez-moi huit jours. D'ici là, j'aurai pris un parti et je vous dirai tout.

—J'y consens. Allez un moment à la chapelle, prosternez-vous devant le tabernacle, et priez Notre-Seigneur de vous délivrer de la tentation. Allez, mon enfant ; de mon côté je prierai pour vous, je prierai de toute mon âme.

Charles sortit de chez le supérieur comme un homme ivre, il se rendit à la chapelle comme il en avait reçu l'ordre, et se laissant tomber sur un banc, il chercha à se rendre compte à lui-même de ce qu'il venait d'éprouver. Il frémit en pensant qu'il avait été sur le point de se jeter aux genoux du religieux et de tout lui avouer...Avouer ! oh ! jamais. Et qu'avait-il besoin d'avouer ?...le jour où il croirait devoir renoncer à son entreprise, il lui suffirait de déclarer que l'essai qu'il avait fait de la vie religieuse n'ayant pas répondu à son attente, il prenait le parti de rentrer dans le monde, et il sortirait la tête haute, comme il était entré.

A Suivre

CONSEIL